



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

GDF

Question écrite n° 92076

Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la fusion annoncée entre Suez et Gaz de France. L'idée que l'État conserve une minorité de blocage de 34 % semble bien faible pour peser sur les choix industriels de Suez-GDF. En effet, assurer le contrôle sur les décisions stratégiques, garantir le service public et la sécurité de notre approvisionnement, semblent des engagements qui risquent fort de mal s'accommoder avec les rendements financiers à court terme recherchés par les grands groupes privés. De plus, l'engagement pris par la France, inscrit dans la loi du 9 août 2004, de maintenir la part de l'État à 70 % au minimum du capital d'EDF et GDF n'est pas respecté. Si cette fusion se concrétise, elle risque d'avoir des conséquences graves sur le service public en termes de tarifs, de la continuité de fourniture, de qualité du service, de la protection de l'environnement ou de la recherche, mais aussi sur l'emploi et plus encore sur l'émergence d'un environnement dangereusement instable dans ce secteur hautement stratégique. Aussi, il lui demande quelles mesures il compte mettre en place pour instaurer une véritable politique énergétique qui permette d'assurer l'équilibre entre le respect des obligations de service public, la recherche et la compétitivité sur le marché de l'énergie.

Texte de la réponse

Le projet de fusion entre Gaz de France et Suez permettrait de créer un véritable champion de l'énergie et de contribuer à la sécurité énergétique de notre pays. Gaz de France et Suez sont deux entreprises d'une très grande complémentarité. Ce sont deux très beaux groupes, mais ils sont d'une taille moyenne quand on les compare aux géants de l'énergie européens. Ils ont élaboré un projet industriel porteur de croissance et d'emplois, qui leur permettra de faire face aux enjeux du monde de l'énergie de demain. Le groupe fusionné serait le n° 1 mondial du gaz naturel liquéfié, et l'un des principaux électriciens européens. Il restera dépositaire des missions de Gaz de France auxquels nos concitoyens sont très attachés. Les engagements pris par Gaz de France dans son contrat de service public seront respectés ; le statut du personnel ne sera pas modifié ; ce projet industriel ne sera pas destructeur d'emplois, bien au contraire : il est porteur de croissance et d'investissements. Le Gouvernement a indiqué qu'il soutenait le projet, comme l'ont fait le gouvernement belge et les principaux actionnaires de Suez. Le Gouvernement a engagé une concertation approfondie avec les partenaires sociaux. Les organisations syndicales ont posé plus de soixante-dix questions auxquelles des réponses seront apportées. Ce processus de concertation se poursuivra tout au long de l'élaboration du projet de fusion, afin que les préoccupations et les remarques de salariés de ces groupes soient pleinement prises en compte. Dans le cadre de ce processus, le Parlement sera appelé à se prononcer sur un projet de loi prévoyant les adaptations nécessaires pour rendre possible la mise en oeuvre de ce projet industriel.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92076

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 avril 2006, page 4073

Réponse publiée le : 20 juin 2006, page 6568